



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 11 septembre 2017

Délibération n° 2017-2046

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Requalification de la promenade Moncey / place Pierre-Simon Ballanche - Approbation du bilan de la concertation, du programme et de la Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Panassier

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 13 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mmes Sarselli, Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Aggoun, Mme Berra (pouvoir à M. Huguet), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Lebuhotel (pouvoir à M. Sturla), Roche (pouvoir à M. George), Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : Mme Burillon.

**Conseil du 11 septembre 2017****Délibération n° 2017-2046**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Requalification de la promenade Moncey / place Pierre-Simon Ballanche - Approbation du bilan de la concertation, du programme et de la Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte du projet et situation géographique**

Au cœur du 3e arrondissement de Lyon, la rue Moncey constitue une diagonale d'environ un kilomètre, composée d'une succession d'espaces publics au traitement très inégal : places Gabriel Péri, Ballanche, Bahadourian, Guichard, Marc Aron, square Bonnel.

Ce linéaire apparaît comme un parcours piéton contrarié par un sol très encombré et dégradé, découlant d'une juxtaposition d'aménagements de différentes époques aujourd'hui très vieillissants, notamment sur les secteurs Guichard et Part Dieu (aménagements datant des années 1980).

Cet axe représente un fort potentiel d'espace(s) public(s) d'arrondissement et de cœur d'agglomération, à révéler et valoriser par un projet pensé sur l'ensemble du linéaire et décliné en sous projets d'aménagement, selon une double échelle : échelle de proximité et échelle d'agglomération.

**II - Objectifs principaux du projet et modalités d'intervention**

Les principaux objectifs de la requalification de la promenade Moncey sont les suivants :

- révéler et valoriser un parcours piéton reliant les Halles aux berges du Rhône, dans une démarche globale de liens et de parcours urbains,
- conforter et mettre en cohérence les différents espaces publics qui la composent, tout en veillant à conserver leurs identités propres,
- révéler un tracé existant mais contrarié,
- donner un nom et construire la vocation et la lisibilité de la promenade, en trouvant des éléments d'identité communs, tout en respectant les spécificités des différentes séquences,
- gérer les accroches urbaines au nord et au sud,
- affirmer le mode piéton sur le parcours.

La stratégie opérationnelle retenue est la suivante :

- priorité accordée à la requalification de l'esplanade situé au n°33 rue Moncey, avec une logique de séquence à conserver,
- réalisation d'aménagements plus légers sur le reste du linéaire (séquences Guichard et Part Dieu : de l'avenue de Saxe à la rue Bonnel et la rue Moncey entre la place Bahadourian et la place Ballanche) afin d'améliorer le confort des déplacements, valoriser le cheminement et tisser la continuité, sans reprise globale,
- élaboration de scénarios pour l'aménagement de la place Ballanche.

Le programme de requalification de la promenade Moncey prévoit :

- sur l'ensemble de la promenade Moncey :
  - la piétonisation du cheminement ;
  - l'installation des aires de livraison sur les voies adjacentes ;
  - l'étude d'un plan de circulation en adéquation avec les aménagements projetés ;
- sur les séquences Part Dieu et Guichard :
  - la réalisation des actions légères sans reprise globale des aménagements existants afin de valoriser le cheminement et tisser la continuité ;
  - l'amélioration du confort des déplacements piétons, notamment par la reprise ponctuelle des sols sur les zones fortement détériorées, la suppression de certains éléments de mobilier urbain et la reprise d'une trame végétale, etc.
- sur la séquence Quartiers anciens :
  - la future esplanade située au n°33 rue Moncey comprenant :
    - la suppression du stationnement existant devant la Direction Départementale des Territoires au profit d'un aménagement fortement végétalisé de type place-jardin ;
    - le traitement de la rue Moncey pour assurer la continuité entre la future esplanade Moncey et la place Ballanche ;
    - le traitement de la traversée de l'avenue de Saxe pour assurer la continuité entre la séquence Quartiers Anciens et la séquence Guichard ;
    - la requalification de la place Ballanche prévoyait le redressement de la rue de Turenne, après démolition des bâtiments propriétés de la Métropole de Lyon, et l'aménagement de l'espace public. Suite à la concertation réglementaire, ce programme est remis en cause. Il s'avère nécessaire de réaliser des études.

### III – Bilan de la concertation

#### 1° - Les modalités de la concertation préalable

La concertation a été ouverte par un arrêté n° 2017-2046 du 4 novembre 2016 en application des articles L 103-2 et suivants et R 103-1 du code de l'urbanisme ; elle s'est déroulée du 7 novembre 2016 au 24 février 2017, selon les modalités suivantes :

- Un dossier de concertation et un registre destiné à recevoir les remarques du public ont été mis à disposition en mairie d'arrondissement (Lyon 3<sup>ème</sup>), ainsi qu'à l'hôtel de la Métropole et sur le site Internet de la Métropole ; 15 contributions ont été déposées en Mairie de Lyon 3<sup>ème</sup>, 20 sur le site Internet de la Métropole et 1 à l'Hôtel de Métropole ; des avis administratifs annonçant le début puis la clôture de la concertation préalable ont été affichés au siège de la Métropole et en mairie de Lyon 3<sup>o</sup> ;
- Un avis administratif pour l'ouverture de la concertation préalable a été publié dans Tout Lyon et dans le Progrès ;
- Une première réunion publique, réunissant environ 100 personnes, a eu lieu le 8 novembre 2016 en mairie du 3<sup>ème</sup>. Elle avait pour objet la présentation du dossier de concertation et des modalités de la concertation ;
- Une balade urbaine a été organisée le samedi 3 décembre pour partager l'état des lieux ;

À l'issue de cette réunion publique et de cette balade urbaine, une démarche participative a été mise en place articulée autour de 4 ateliers de concertation qui ont réuni entre 30 et 40 participants à chaque séance :

- le 24 janvier 2017,
- le 6 février sur la thématique de l'éclairage et sur les séquences Part-Dieu et Guichard,
- le 13 février sur l'esplanade Moncey,
- le 20 février sur la place Ballanche,
- un atelier et une visite spécifique se sont déroulés le 6 février 2017 avec les élèves du collège Dufy.

## 2° - Le bilan

Le projet de requalification de la promenade Moncey a reçu globalement un accueil favorable du public et la concertation préalable n'a pas fait ressortir d'éléments de nature à remettre en cause le projet global hormis concernant la place Ballanche. Le projet de promenade Moncey, enrichi des éléments issus de la concertation, se poursuit donc sur l'esplanade Moncey, les séquences Part-Dieu et Guichard, ainsi que sur la rue Moncey entre les places Bahadourian et Ballanche.

La Métropole s'engage néanmoins à porter la plus grande vigilance aux interrogations soulevées lors de la concertation réglementaire, notamment au sujet de la place Ballanche, en poursuivant la concertation dans le cadre de la charte de la participation. Le projet qui sera proposé par le maître d'œuvre sera ainsi soumis à une deuxième phase de la concertation qui permettra de préciser le projet d'aménagement.

### La concertation se poursuivra tout au long du projet.

#### - Séquences Part-Dieu et Guichard

La concertation habitante affirme l'idée d'une piétonisation complète de la rue Moncey et d'un traitement en zone apaisée, en réservant des aires de livraison aux carrefours des rues adjacentes. Les habitants souhaitent aussi que le végétal et l'art soient constitutifs du fil conducteur du cheminement Moncey.

#### - Esplanade Moncey

Même si un espace vert qualitatif et confortable a été majoritairement plébiscité par la population dans le cadre de la concertation, la question du stationnement a été soulevée comme un enjeu majeur pour les commerçants et les habitants du quartier. Des mesures d'accompagnement (demande d'une tarification spécifique habitants quartier prioritaire et commerçants) ont été demandées en compensation de la suppression du stationnement.

#### - Place Ballanche

Le scénario d'aménagement proposé pour la requalification de la place Ballanche a suscité une opposition locale forte et organisée, notamment en raison de la démolition des immeubles propriétés de la Métropole voués à la démolition. Les habitants s'interrogent sur l'intérêt d'ouvrir la place côté Paul Bert alors que le débouché sud de la promenade Moncey devrait porter vers la place Gabriel Péri. Ils préféreraient une réhabilitation des immeubles et demandent l'étude de la démolition du CLIP qui rétablirait des vrais cheminements confortables et le désenclavement de cette place et de ce quartier. Les bâtiments du CLIP ferment la rue Moncey et enclavent la place Ballanche. Une nouvelle réflexion est à mener sur les scénarios pour la place Ballanche.

## IV - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Les objectifs poursuivis pour la requalification de la promenade Moncey et le bilan de la concertation constitue le programme de l'opération. Ce programme comprend notamment les ouvrages qui relèvent de la compétence de la Ville de Lyon : l'éclairage public, les espaces verts, la vidéosurveillance, le jalonnement de proximité, les points d'eau à boire et les œuvres d'art et les statues.

Le programme de requalification de la promenade Moncey se décline ainsi autour des grandes orientations suivantes :

- la requalification de l'esplanade située au n°33 rue Moncey, à savoir la reconversion du parking existant en place-jardin faisant le lien entre le quartier Moncey et la séquence Guichard ;
- la réalisation d'aménagements plus légers sur le reste du linéaire (séquences Guichard et Part Dieu et la rue Moncey entre la place Bahadourian et la place Ballanche) visant à valoriser le linéaire et à améliorer le confort des déplacements piétons, notamment la reprise ponctuelle des sols sur les zones fortement détériorées, la suppression de certains éléments de mobilier urbain et la reprise de certains massifs végétalisés.

L'enveloppe financière prévisionnelle des études et des travaux correspondant à ce programme est de 3 400 000 € TTC date de valeur juin 2017 dont 524 062 € TTC à la charge de la Ville de Lyon de par ses compétences.

## **V - Convention de répartition des maîtrises d'ouvrage**

### **1° - Maîtrise d'ouvrage unique de la Métropole**

Le projet de requalification de la promenade Moncey relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Métropole au titre de ses compétences en matière d'aménagement du domaine de voirie, et d'espaces piétonniers et des places publiques,
- la Ville de Lyon au titre de ses compétences en matière d'éclairage public, d'espaces verts, de vidéosurveillance et de jalonnement de proximité.

En ce sens, il conviendra d'adopter une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon préalablement à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Cette convention désignera la Métropole comme maître d'ouvrage unique.

Une autorisation d'occupation du domaine public métropolitain sera délivrée pour les équipements relevant de la compétence de la Ville de Lyon.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale affectée par le maître d'ouvrage aux études et travaux de l'opération a été estimée à 3 400 000 € TTC.

La prise en charge de ces investissements ressort comme suit :

- Métropole de Lyon : 2 875 938 € TTC,
- Ville de Lyon : 524 062 € TTC.

### **2° - Échéancier de versement**

La Ville de Lyon procédera au versement de sa contribution à l'opération (524 062 € TTC), sur justificatifs, selon les échéanciers prévus dans la convention :

- 40 % au démarrage des travaux sur la base du montant des marchés de travaux,
- 40 % à la réception des ouvrages sur la base du montant des dépenses réelles,
- 20 % à la remise des DOE et sur la base du montant des dépenses réelles.

## **VI - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

Sur cette opération, un montant de 2 275 805,51 € a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme le 21 mai et le 10 septembre 2012. Ce montant a été diminué et ramené à 540 456,32 €.

Il est maintenant proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 3 400 000 € TTC en dépenses et de 524 062 € en recettes sur le budget principal se répartissant ainsi :

- des études et des travaux sur l'esplanade Moncey, les séquences Part-Dieu et Guichard et la rue Moncey entre la place Bahadourian et la place Ballanche,
- des études sur la place Ballanche.

Le montant de l'autorisation de programme en dépenses sera porté à 3 940 462,32 € TTC

Une individualisation complémentaire en recettes sera proposée ultérieurement.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Clôt** la concertation relative à la requalification de la promenade Moncey à Lyon 3°, en application des articles L 103-6 et R 103-1 du code de l'urbanisme.

**2° - Approuve :**

- a) - le bilan de la concertation relatif au projet de requalification de la promenade Moncey,
- b) - le programme des travaux relatif au projet de requalification de la promenade Moncey,
- c) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Métropole et la Ville de Lyon pour le projet de requalification de la promenade Moncey,
- d) - l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de requalification,
- e) - le lancement des études de maîtrise d'œuvre et les travaux pour la requalification de l'esplanade Moncey, les aménagements sur les séquences Guichard et Part Dieu, ainsi que sur la partie de la rue Moncey située entre la place Bahadourian et la place Ballanche,
- f) - la reprise des scénarios d'aménagement sur la place Ballanche.

**3° - Autorise :**

a) - la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre de l'aide à la désimperméabilisation des sols,

b) - monsieur le Président à :

- déposer le dossier de demande de subvention, ainsi que l'ensemble des pièces justificatives afférentes et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'obtention de cette subvention,

- signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique et l'ensemble des actes afférents à son exécution.

**4° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 – politique de la ville sur l'opération n°0P17O2717 pour un montant de 3 400 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 240 000 € TTC en dépenses en 2017,
- 150 000 € TTC en 2018,
- 1 600 000 € TTC en dépenses et 209 624 € TTC en recettes en 2019,
- 1 410 000 € TTC en dépenses et 314 438 € TTC en recettes en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 940 462 € en dépenses et 524 062 € en recettes à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2017.**